



## Coupe des clubs Français de Tchoukball

### MODALITÉS ET RÈGLEMENT

La pérennisation et le développement du Championnat et de la Coupe des Clubs Français de Tchoukball a pour but de dynamiser encore davantage la pratique du Tchoukball en France.

La commission compétition en accord avec le comité directeur FFTB est la seule instance pouvant proposer des équipes aux compétitions européennes. Aucun club ne pourra décider seul de s'inscrire à l'EWC ou à l'ESC.

Le résultat du championnat permettra à la FFTB de pouvoir présenter chaque année 1 équipe à l'European Winners Championship (EWC) qui se déroule au printemps de la saison suivante. L'équipe qualifiée sera la première du championnat FFTB\*

Le résultat de la Coupe et du championnat permettront à la FFTB de pouvoir présenter chaque année 2 équipes à l'European silvers Cup (ESC) qui se déroule au printemps de la saison suivante. Les équipes qualifiée seront l'équipe qui gagnera la Coupe de France et l'équipe terminant à la deuxième place du championnat FFTB\*

**\*Dans le cas du retrait d'une ou de plusieurs équipes qualifiées pour les compétitions européennes la commission compétition demandera aux équipes suivantes dans l'ordre du classement afin de trouver une équipe disponible. Pour l'ESC dans le classement de la Coupe en cas de forfait du 1<sup>er</sup> et du championnat en cas de forfait du 2<sup>e</sup> et pour l'EWC dans le classement du championnat.**

**Dans le cas de la non organisation de la compétition européenne, la commission compétition conviendra de la solution la plus adéquate. Cette proposition devra être validée par le comité directeur.**

**\*L'équipe vainqueur du championnat devra se présenter à la compétition la plus prestigieuse, l'EWC. En cas de retrait pour l'EWC, celle-ci ne pourra se présenter à l'ESC, sauf si aucune de l'ensemble des autres équipes n'est disponible.**

Un formulaire d'inscription au championnat et à la coupe est transmis aux clubs et associations via le site internet de la FFTB, il doit être retourné à la commission compétitions accompagné du règlement (le règlement se fera uniquement par virement ou chèque) au plus tard le 15 septembre pour valider leurs inscriptions. **Aucune inscription ne sera faite après ce délai, les clubs ne pourront participer aux compétitions**

En début de saison, la commission compétitions de la FFTB valide et communique, avant le 5 octobre ses décisions ainsi que les lieux et les dates des différentes compétitions.

# 1. MODALITÉS DE LA COUPE DES CLUBS FRANÇAIS

## 1.1. Participants :

Cet événement regroupe tous les clubs affiliés à la FFTB qui se sont inscrits au début de la saison. La Coupe se déroule en un week-end sous le format d'élimination directe.

L'ensemble des matchs se déroule sur la base d'un tirage au sort.

## 1.2. Rencontres :

L'ensemble des règles officielles sont consultables sur le site internet de la fédération.

Le format de jeu correspond au modèle officiel

7 vs 7, 12 joueurs maximum par feuille de match. Une équipe peut donc venir avec plus de 12 joueurs. Seulement elle devra en inscrire maximum 12 à chaque match. Les joueurs non notés sur la feuille de match ne pourront ni rester sur le banc ni rentrer sur le terrain. Matches en 3 x 15 minutes et 2 à 5 minutes de pause entre chaque tiers.

### 1.2.1. Mixité :

Sur le terrain, la mixité est obligatoire. Le non-respect, même temporaire, de cette règle, se traduit par la sortie du terrain d'un joueur de l'équipe fautive.

Avant d'appliquer la pénalité, l'arbitre invite l'équipe fautive à remédier immédiatement à la situation. Si elle obtempère, la pénalité n'est pas appliquée, mais un coup-franc est accordé à l'équipe non fautive.

## 1.3. Clubs :

Chaque structure peut engager, s'il le souhaite, 2 équipes maximum.

Des ententes sont autorisées entre 2 clubs maximum ou au sein de ligue régionale reconnue par la FFTB.

Chaque équipe inscrite s'engage à s'affilier auprès de la fédération des clubs français de Tchoukball pour la saison en cours. Toutes les équipes peuvent accéder au titre de vainqueur de la coupe. Même si il s'agit de « l'équipe 2 » d'un club.

### 1.3.1 : Tenues :

Chaque équipe s'engageant à la coupe se présentera lors des rencontres avec un maillot commun et l'équipement nécessaire pour une bonne pratique du Tchoukball.

Le logo du club, le numéro (de 1 à 99, toute autre numéro ne sera pas valide), le nom du joueur devront apparaître de manière lisible.

## 1.4. Joueurs :

Un joueur / une joueuse ne peut jouer en cours d'année que dans un seul club, à savoir celui dans lequel il est licencié.

1.4.1. Dérogation pour changement de club : En cours de saison, demande faite auprès de la sous-commission compétitions, un joueur qui aura déménagé pourra être autorisé, à adhérer à une autre structure affiliée. Il pourra dès lors jouer les matchs avec sa nouvelle équipe.

1.4.2. Tous les joueurs participants aux compétitions (âge minimum fixé à 15 ans) confirment être membre du club dans lequel il évolue.

Tous joueurs non affiliés à la fédération, non-inscrits dans le club pour lequel ils jouent et non répertoriés sur la liste de joueurs de son club ne pourra prendre part aux matchs et à l'arbitrage.

1.4.3. Un joueur ou joueuse ne pourra pas changer d'équipe (si son club en propose 2) en cours du week-end de la coupe.

## 2. ORGANISATION

### 2.1. Organisation :

L'organisation de ces matchs est à la charge de la commission compétition. L'organisation de ces journées, y compris le choix du gymnase est à la charge du club accueillant, en partenariat avec le responsable de la commission compétition.

Les clubs participant à la Coupe des clubs français feront l'objet d'un tirage au sort pour établir le tableau des matchs. En fonction du nom

4.4. Résultats :

La Coupe des clubs français se déroule sur le schéma de match à élimination directe.

En cas de forfait général, l'ensemble des résultats est supprimé du classement

### 2.2. Résultats :

La Coupe des clubs français se déroule sur le schéma de match à élimination directe.

2.2.1 En cas d'égalité de points entre 2 équipes, des prolongations de 5 minutes seront annoncés par les arbitres, jusqu'à l'obtention d'un vainqueur.

#### 2.2.2 : Forfait

En cas de forfait général d'une équipe avant le début de la coupe, l'équipe est classée en dernière position, ex-aequo avec toute autre équipe exclue ou forfait général

En cas de forfait juste avant un match l'équipe perd automatiquement le match et peut continuer sa compétition si elle le désire / peut.

La commission compétitions en accord avec le comité directeur peut sanctionner les clubs ne respectant pas leur engagement saisonnier.

Le club accueillant l'évènement s'engage à recevoir les équipes engagées dans les meilleures conditions et fournir le matériel homologué FITB pour répondre aux exigences de la compétition.

### 2.3 : Trophée :

La cérémonie de remise du trophée s'effectue à l'issue de la Coupe des clubs Français. Le trophée, qui se transmet chaque année à l'équipe victorieuse permet de conserver la mémoire des « gagnants » en inscrivant sur des plaques, chaque année, l'équipe gagnante et la saison. Le vainqueur est en charge de mettre son logo sur le trophée.

## 3. JEU et ARBITRAGE

### 3.1.

L'arbitrage des rencontres comptant à la Coupe des Clubs français est sous la responsabilité de la sous-commission Jeu et Arbitrage de la FFTB. Il est possible de contacter la sous-commission Jeu et Arbitrage à l'adresse mail suivante : [jeuarbitrage@fftchoukball.fr](mailto:jeuarbitrage@fftchoukball.fr)

### 3.2.

Chaque rencontre de la Coupe des clubs français doit être arbitrée par au moins un arbitre de Niveau 3 ou au moins un arbitre de Niveau 2 FFTB, extérieur aux deux clubs, dont les frais de déplacement pourront être pris en charge par la commission Jeu et Arbitrage de la FFTB

### 3.3.

Pour chaque équipes engagées, le club devra envoyer à la commission jeu et arbitrage une liste de 3 arbitres N2 minimum 15 jours avant la compétition. En cas de non respect de cette consigne des sanctions seront appliquées par la FFTB envers le club fautif. Chaque nouvelle équipe inscrite à la coupe aura 4 ans avant de présenter des arbitres N2.

### 3.4.

Les feuilles de matchs sont à remplir par les équipes directement le jour J. Les arbitres seront responsables du bon remplissage de ces feuilles.

La feuille de match devra être remplie dernier délais 10 minutes avant le début du match.

Si la feuille de match n'est pas dûment remplie des sanctions seront appliquées.

Voici les sanctions :

- Feuille non remplie 10 minutes avant le match : 1 avertissement ( 2 avertissements pour une même équipe entraînera une amende pour le club).

- Feuille non remplie à l'heure de départ du match initialement prévue : Amende immédiate pour le club.

- Feuille non remplie 10 minutes après le départ du match initialement prévu : Forfait de l'équipe fautive.

### 3.5.

Tout joueurs ou joueuses souhaitant jouer un match de Coupe de France, devra présenter sa licence auprès du corps arbitrale avant chaque match.

## 4. MISE EN ŒUVRE, COORDINATION ET SUIVI

Les clubs organisant les évènements doivent prendre contact avec la commission compétitions **3 mois minimum** avant l'évènement pour mettre en place et promouvoir l'organisation.

### 4.1.

L'organisation de la coupe est placée sous l'autorité de la commission compétition de la FFTB. Il est possible de contacter la commission à l'adresse mail suivante : [competiton@fftchoukball.fr](mailto:competiton@fftchoukball.fr)

La commission compétition est responsable de l'organisation et du suivi de la Coupe des clubs Français.

### 4.2.

Les éventuels recours devront être dirigés vers le comité directeur par écrit à : [bureau@fftchoukball.fr](mailto:bureau@fftchoukball.fr)